

BULLETIN DE LIAISON

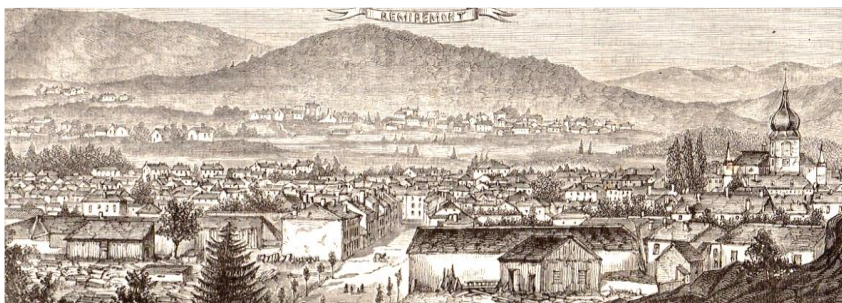
des membres de la

**Société d'Histoire
de Remiremont et de sa Région**

31 rue des Prêtres
88200 REMIREMONT

Site : <http://pagesperso-orange.fr/shl88/>

ROMARICI MONS



N° 59 – Mars 2011

A vos plumes

Cette modeste brochure que vous recevez régulièrement en tant que membre de notre association est, nous le savons, très appréciée. Elle constitue un lien entre nous et prouve notre activité tout au long de l'année. Mais ses pages ne doivent pas toujours être réservées aux mêmes plumes. Romarici Mons accueillera volontiers toutes vos contributions ou informations voire même vos notes de lecture.

Dans cette livraison Georges Dany nous fait profiter de sa grande expérience des actes paroissiaux pour Dommartin, tandis qu'Abel Mathieu revient une nouvelle fois sur la seigneurie de Pont. N'hésitez pas vous même à envoyer de petits articles afin de faire profiter tous les adhérents de vos découvertes en matière d'histoire locale. Toutes les périodes et tous les sujets peuvent être abordés. Aujourd'hui, Madame Libert donne l'exemple en nous parlant de botanique. Depuis longtemps les Vosges sont le paradis de ceux qui aiment herboriser. Cette passion rejoint donc l'histoire proprement dite.

Il peut en être de même pour bien des sujets rarement évoqués : les sports, les loisirs, les faits divers, bref tout ce qui concerne la vie quotidienne des anciens montagnards vosgiens. Ainsi Jean Marie Lambert s'intéresse-t-il depuis longtemps à nos habitudes alimentaires : après les brimbelles, il nous parle cette fois des beignets de carnaval. Pour ma part, j'ai retrouvé une photo de l'accident de la Courtine, qui, en 1954, avait suscité une vive émotion dans toute la région.

Romarici Mons est fait pour publier de tels petits récits. D'aucuns prétendront que ce n'est point là de l'histoire savante. Qu'ils patientent, nous leur offrirons bientôt une nourriture intellectuelle plus consistante avec la publication intégrale du recensement de la population de la prévôté d'Arches en 1698.

Pierre Heili

Société d'Histoire de Remiremont et de sa Région

Bilan 2010

<u>Recettes</u>		<u>Dépenses</u>	
Ventes livres + cartes	2199,78	Achats	1427,45
Port sur envois	230,40	Imprimerie	1007,79
Bourse livres anciens	2700,50	Matériel	399,21
Cotisations + dons	2100,00	Fournitures, papeterie	20,45
Voyage	1280,00	Services extérieurs	2321,56
Produits financiers	446,63	Assurances+location	676,78
Virements internes	1080,00	Frais postaux+télécom	1644,78
		Documentation+livres	784,81
		Déplacts, missions, récept.	1134,05
		Voyage	1286,20
		Cotisations	95,00
		Frais financiers	22,99
		Virements internes	1080,00
		Bénéfice	1885,25
Total	10037,31	Total	8152,06

Situation financière au 31-12-2010

Solde 2009	40 829,06	Caisse	227,57
		Banque	7 309,14
		Livret Association	5 058,06
		Caisse d'Epargne	55,04
		Caisse d'Epargne Livret A	19 681,05
Bénéfice	1885,25	Caisse d'Epargne SICAV	10 383,45
	42714,31		42 714,31

Situation
établie le
14/02/2011

Le « camion fou » de la Courtine

Le mardi 2 mars 1954, vers 14 h 30, un terrible accident endeuillait la cité des chanoinesses. Beaucoup d'entre nous se souviennent encore de cet événement tragique. Voici les faits.

Un camion lourdement chargé de 10 tonnes de marchandises attelé à une remorque descendait le col de la Demoiselle venant de Plombières lorsque, les freins ayant cédé, il s'emballa et poursuivit sa course folle dans les rues de la ville. Malgré les efforts désespérés du conducteur, après avoir accroché et projeté contre un mur un camion de l'entreprise Romary du Val d'Ajol, le camion fou traversa la place de la Courtine et vint percuter de plein fouet la vitrine du magasin Jacquel, au début de la rue de la Xavée à côté du Marché couvert. Malheureusement de nombreux passants se trouvaient sur le trottoir et ne purent s'enfuir à temps. Dans les débris de la devanture et sous l'épave du camion complètement retourné on releva neuf blessés dont le conducteur du véhicule et surtout trois morts : Pierre Rousseau, 32 ans, originaire de Cheniménil et professeur au collège technique de Bains et ses deux enfants, Claude et François, âgés de 9 et 5 ans. La maman, madame Rousseau, n'était que blessée. Elle fut admise à l'hôpital Sainte Béatrix. C'est là qu'on lui apprit la mort de son mari et de ses deux fils.

On ne parlait pas encore de cellule psychologique. Ni de déviation du trafic routier. Au fait, quel lecteur bien informé nous donnera, preuve à l'appui, la date de l'ouverture de la voie expresse de Moulin à la Demoiselle permettant aux poids lourds et à des milliers de véhicules par jour d'éviter le centre ville de Remiremont, la côte du Tertre et l'engorgement de la Courtine ? Ceci est de l'histoire pourtant bien récente. L'accident que nous évoquons ne remonte pas à Mathusalem. La déviation de Remiremont ne date que de quelques décennies. Or nous oublions. Nous oublions de plus en plus vite ce qui a pourtant marqué notre vie.

En attendant votre réponse à la question posée, sachez, cher lecteur, que pour renseigner la photo qui témoigne de l'accident de la Courtine, nous avons enquêté pendant plusieurs jours, éprouvant la difficulté qu'il y a, paradoxalement, à faire de l'histoire récente. Aux archives départementales : la presse locale pour le premier semestre 1954 est lacunaire. Rien non plus du côté de la BMIEG. A la bibliothèque de Remiremont, la presse locale de 1940 à 1977 n'a pas été archivée. *L'Est Républicain*, agence de Remiremont, a disparu sans laisser d'archives... Du côté de *Vosges Matin*, successeur de *La Liberté de l'Est*, les collections anciennes ne sont plus à Remiremont. C'est finalement la collection complète de *La Croix de Lorraine*, journal départemental d'obédience catholique, que nous avons la chance de conserver au local de notre association, qui nous a permis de donner les circonstances du drame du « camion fou ». Nous ne dirons jamais assez combien les débarras de vieux papiers auront causé de pertes irréparables pour notre mémoire collective.

La photo de l'accident que nous publions provient du négatif d'un cliché pris par M. Ménigoz, photographe à Remiremont, rue de la Xavée. Il a été tiré par M. Alain Demarche que nous remercions vivement ainsi que madame Ménigoz.

Pierre Heili



Le camion fou de la Courtine (photos Ménigoz)



L'histoire ... et les fleurs

L'association FLORAINE réunit les personnes intéressées par le règne végétal et sa protection en Lorraine.

- Elle organise des conférences, herborisations, stages de découverte des végétaux et des milieux.
- Elle publie un bulletin de liaison trimestriel (Willemetia) et une revue scientifique annuelle (LASER).
- Elle organise l'inventaire de la flore Lorraine. Le territoire est découpé en maille de 5km de côté et des botanistes volontaires parcourent le terrain pour relever la présence de taxons (espèces ou sous-espèces) hors plantations. La liste de référence se compose de 2105 plantes.
- Elle sensibilise à la protection des plantes et des milieux.
- Elle est agréée dans un cadre régional au titre de la protection de la nature.
- Tout ceci en liaison avec différents organismes, plus particulièrement les Conservatoire et Jardins Botaniques de Nancy (C.J.B.), le Conservatoire des Sites Lorrains, les Parcs Naturels Régionaux (de Lorraine, des Vosges du Nord, des ballons des Vosges), l'Université de Lorraine, l'Inventaire Forestier National et l'Office National des Forêts.
- Du 6 mai au 4 septembre 2011 elle organise la manifestation « Des plantes compagnes pour se nourrir, se vêtir, guérir ... ».

« Et l'histoire dans cela ? » me direz-vous.

L'histoire sera présente dans les expos, conférences, animations, repas à l'occasion de cette manifestation puisque nous étudierons l'usage des plantes à travers les âges.

La classification botanique actuelle a ses fondements dans les travaux de Joseph-Piton TOURNEFORT (1748-1836) et Carl von LINNE (1707-1778). Je cite ici quelques botanistes lorrains de cette époque qui a vu le début des sciences modernes.

- BUCH'HOZ Pierre-Joseph (Metz 1731-Paris 1807) était médecin botaniste du roi Stanislas. Ses ouvrages constituent les premiers essais d'une flore lorraine. Parmi la centaine de volumes, je retiens ceux-ci : *Traité historique des plantes qui croissent dans la Lorraine et les Trois-Evêchés*, 2^{ème} éd., 10 vol., Paris, 1770. Il a été le sujet d'une exposition organisée par FLORAINE en 2005.
- WILLEMET Pierre-Rémy (1735-1807) fut directeur du Jardin Botanique de Nancy (actuel jardin Dominique-Alexandre GODRON au centre ville) créé en 1758 par le roi Stanislas.
- SOYER-WILLEMET Hubert-Félix (1791-1867), petit-fils du précédent. Son herbier est conservé aux C.J.B. de Nancy. Il occupa le poste de conservateur au Cabinet d'Histoire

Naturelle de Nancy.

La revue des botanistes lorrains porte le nom de Willemetia en hommage à cette famille qui a compté de nombreux botanistes.

- GODRON Dominique-Alexandre (1807-1880) est le premier à publier une véritable *Flore de Lorraine*. La première édition date de 1843-1844 en 3 tomes chez Grimbott à Nancy.
- BOULAY Jean-Nicolas (1837-1905) est le premier à avoir décrit les bryophytes (mousses et hépatiques) de l'Est de la France.

Après la guerre de 1870 plusieurs flores en langue allemande ont été publiées pour l'Alsace-Lorraine.

- WALDNER Heinrich, *Excursionsflora von Elsass-Lothringen*, Heidelberg, 1876, 125 p., + une carte de l'Alsace-Lorraine. Dans ce guide l'auteur cite quelques plantes des environs de Remiremont.

Des botanistes se sont attachés à étudier la flore Vosgienne.

- MOUGEOT Jean Baptiste (1776-1858), *Considérations générales sur la végétation spontanée du département des Vosges*, Epinal, imp. de Gley, 1845, 356 p., in H. Lepage et Ch. Charton, *Le département des Vosges, statistique historique et administrative*, Epinal, pp. 163-546. J.B. Mougeot était entouré d'une équipe de botanistes et de cueilleurs. Ses centurions se retrouvent à travers le monde.
- KIRSCHLEGER F. (1804-1869), BERHER Eugène (1822-1900), MOUGEOT J.A. (1815-1889), CHAPPELLIER J.C. (publie avec BERHER), HAILLANT Nicolas (1844-1920), BLEICHER Gustave (1838-1901), ISSLER (1872-1952), CLAIRE C. (publication 1904), LEMASSON (publication 1920), HEBERLIN (publication 1924-1931).
- La liste n'est pas exhaustive. Ces botanistes ont contribué au développement de l'intérêt pour la nature, la cueillette pour usage médical, le fleurissement des maisons et jardins, les petits jardins botaniques chez des amis, et plus tard le jardin à côté de l'école. Le plus souvent ces hommes se sont intéressés aux sciences de la nature.
- Nous devons accorder une place particulière à Xavier THIRIAT (1835-1906) dont la vie et l'œuvre sont bien connues des vosgiens de la montagne.

Je ne cite pas ici les botanistes contemporains mais je voudrais attirer l'attention sur ceux dont la modestie a fait que leurs découvertes n'ont pas été l'objet de publications. En conséquence ils sont méconnus. Le hasard m'a permis de découvrir une famille de botanistes ayant résidé à Rupt-sur-Moselle : la famille BALAY. Joseph BALAY, né vers 1835, était garde-forestier à Saint-Nabord à la naissance de son fils Albert en 1870. Albert était instituteur puis directeur d'école primaire à Rupt où il est resté à l'âge de la retraite ; il est décédé en 1945. Son fils Roger, né en 1903, travaillait à la SNCF ; à l'âge de la retraite il a habité Rupt ; il est décédé en 1990. Au décès de Roger, les herbiers que lui et son père avaient faits, ainsi que la bibliothèque spécialisée sur

les bryophytes, ont été déposés aux C.J.B. de Nancy. Leur travail est jugé de grand intérêt. Herborisaient-ils seuls ? Y a-t-il eu des articles dans les journaux locaux ? Qui au plan local connaissait leurs recherches ?

Plus généralement un travail de recherches a commencé afin de mieux connaître les naturalistes et botanistes vosgiens, les liens qu'ils avaient entre eux et à travers le monde. Les instituteurs de la fin du XIXe et du début du XXe étaient souvent des sources de savoir. **Nous collectons toutes les informations sur ces personnes dans le but de mettre en valeur leur travail.**

L'évolution de la présence des plantes en Lorraine fait aussi l'objet de recherche pour FLORAINE. Notre Atlas de la Flore Lorraine actuelle devrait se compléter dans les années à venir d'un atlas historique (progression ou régression des espèces rares).



Une planche de la collection réalisée par Roger Balay.

Les plantes obsidionales (plantes arrivées sur un territoire par fait de guerre) sont aussi un sujet d'étude pour les botanistes.

Le dimanche 5 juin une sortie est prévue sur le site de l'Etang de La Demoiselle, le matin avec un guide botaniste, l'après-midi avec un entomologue. RDV à 9h30 au restaurant de La Demoiselle.

Vous pourrez retrouver l'association FLORAINE sur le site www.floraine.net

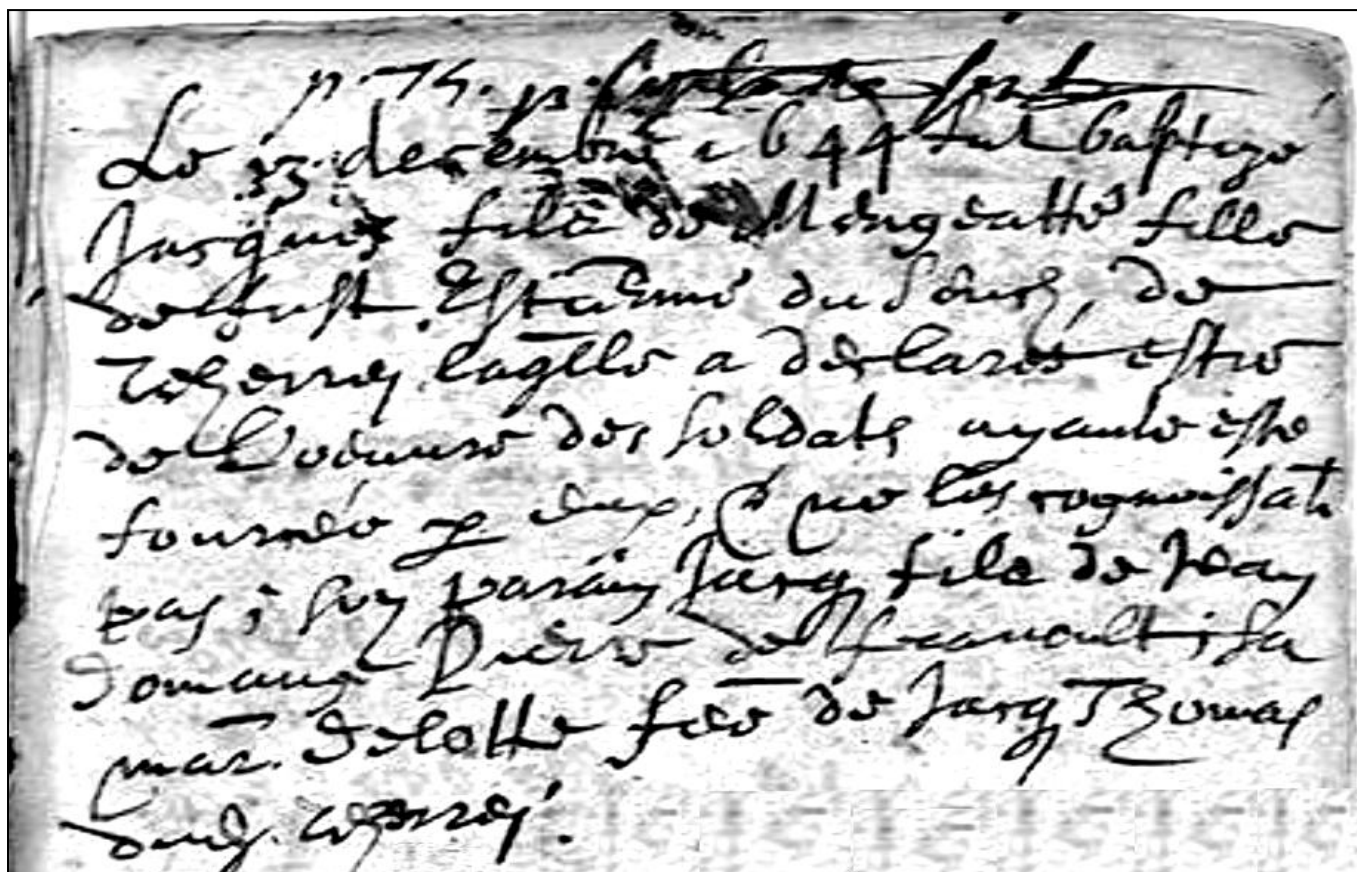
Agnès LIBERT

Je remercie J-P KLEIN de m'avoir autorisée à reproduire les informations qu'il a publiées dans le *Bulletin de l'association des botanistes lorrains* - L.A.S.E.R. N°3 - 2007

En parcourant les registres paroissiaux de Dommartin...

La lecture des registres d'état civil peut paraître fastidieuse. Ces registres, tenus par les maires ou les adjoints à partir de l'automne 1792, ne donnent que des informations généalogiques. Tout autres sont les actes paroissiaux remplis par les curés des paroisses jusqu'à la Révolution. Ils nous apportent de nombreuses informations sur l'histoire, la vie et la mort de nos ancêtres. On va le voir au travers de quelques actes de la paroisse de Dommartin-lès-Remiremont.

Ainsi, « Le 8 Août 1635 fut naye à Domp martin et baptisée à Remiremont Marie fille d'Antoine BOMBARDIER et d'Elisabeth sa fée (femme) bourgeois audit Remiremont mais à cause des maladies et guerre audit lieu de Domp martin. Son parrain ... », ou bien « Le 12 juin 1638 fut baptisée à Remiremont à cause de guerre Marguerite fille de Domange BOURDON et de Bastienne sa fée de La Poyrie ... », ou encore « Le 12 décembre 1644 fut baptisée Jacques fils de Mougeotte fille de fût Estienne DU SEUX de Reherrey. Laquelle a déclaré estre de l'œuvre des soldats ayant été forcée par eux et ne les cognoissant pas ... ». Il s'agit ici de la guerre de Trente ans de funeste mémoire en Lorraine, aggravée par des épidémies de typhus et de peste bubonique, qui laissèrent la Lorraine exsangue et qui marquèrent la fin de l'indépendance réelle de notre province. Cette guerre opposait principalement les Français alliés aux Suédois du Roi Gustave Adolphe aux impériaux (espagnols et allemands). Durant ce conflit la maison de cure (presbytère) de Dommartin fut pillée trois fois : en 1633, 1636 et 1643.



Acte de baptême de Jacques DU SEUX

D'autres actes relèvent de la rubrique faits divers. Ainsi « George MARCHAL de Vecoux âgé de 66 ans est mort en notre Seigneur le 12 décembre de l'an 1733 sans avoir reçu aucun sacrement ayant été frappé soudainement de mort violente par la rupture de la meule de son moulin à millet qu'il conduisait ... », ou « Nicolas MICHEL âgé d'environ 20 ans, natif de St Loup, fut tué par accident dans les bois de Pont d'un sapin qui lui tomba sur le corps et l'écrasa sans qu'il put recevoir les sacrements. Il fut enterré le lendemain 13 juin 1710. » Quelle que soit la cause de la mort, l'inhumation avait lieu quasi systématiquement le lendemain du décès.

A une époque où les médicaments efficaces n'existaient pas, les fins de vie étaient parfois très difficiles. « Le 16 octobre de l'An 1718 mourut en notre seigneur J.C. honnête homme François POIREL père au Sieur Curé de Dommartin âgé de 80 et quelques années. Lequel après avoir souffert pendant plusieurs années des douleurs extrêmes d'une pierre (calcul) et d'une rétention d'urine rendit son ame à Dieu avec une parfaite résignation à la volonté du seigneur après avoir reçu le saint viatique et l'extrême onction et fut inhumé dans l'église devant l'autel des fonts baptismaux par les mains de Mr MARTIN, curé de St Amé ».

Le seiziesme Octobre de l'an 1718. Mourut
en notre seigneur J.C. honnête homme François
POIREL père au Sieur Curé de Dommartin âgé
de quatre vingt & quelques années, lequel
après avoir souffert pendant plusieurs années
des douleurs extrêmes d'une pierre & d'une reten-
tion d'urine, rendit son ame à Dieu avec une
parfaite résignation à la volonté du seigneur, & fut
inhumé dans l'église devant l'autel des fonts
baptismaux par les mains de Monsieur Martin
Curé de St Amé.

D. F. Poirel
Curé

Acte de sépulture de François POIREL

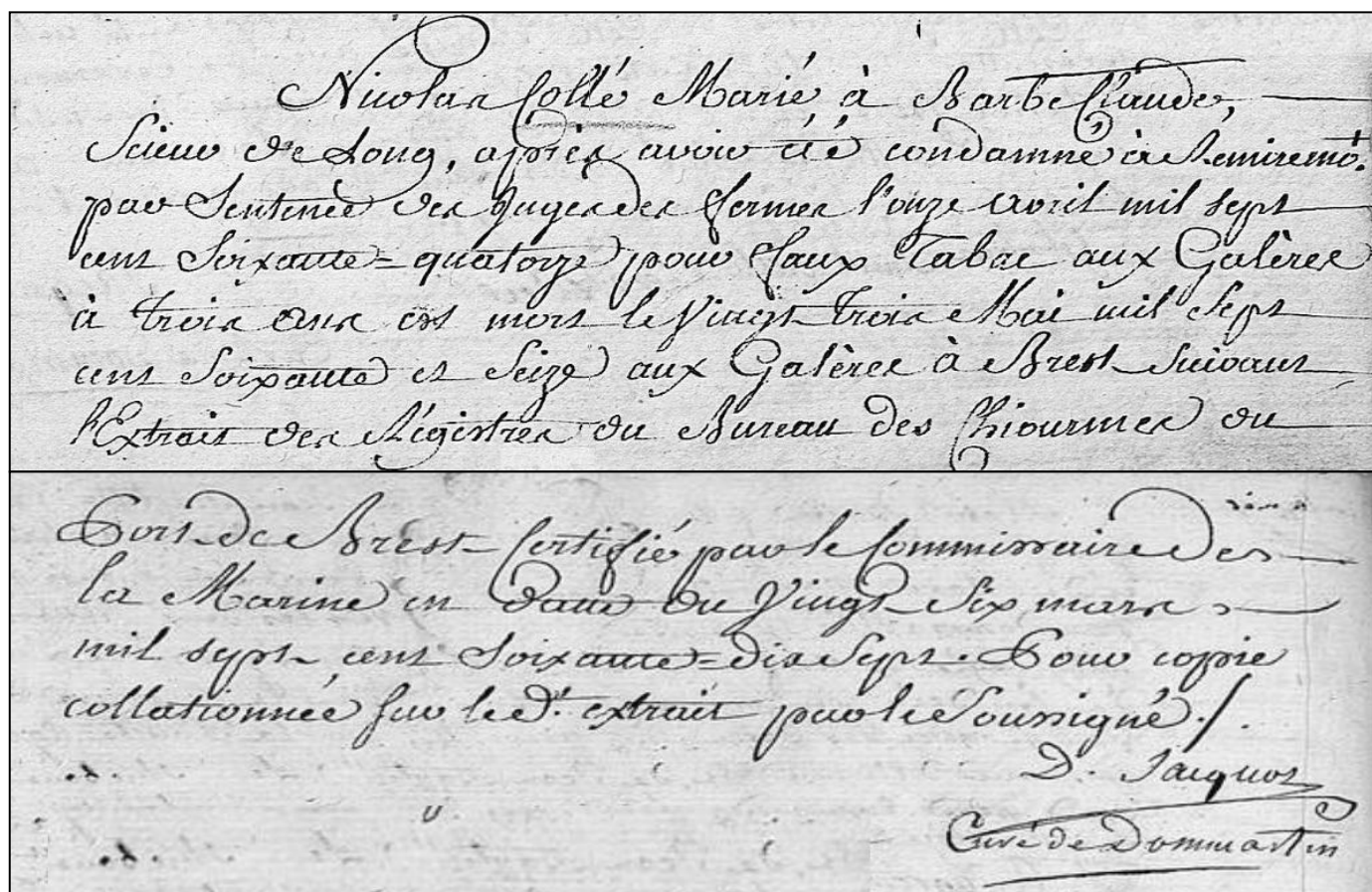
On relève, par ailleurs, deux paroissiens enterrés dans l'église :

- Claude BEXON, ancien maire de Pont, en 1682,
- et Claudine BONTEMPS, femme de Demenge PERRIN, de Pont, en 1683.

Cette pratique fut interdite quelques décennies plus tard pour raison de salubrité.

On trouve aussi quelques actes qui mentionnent le climat ou les intempéries. Ainsi « Le 9 janvier 1716 mourut en notre seigneur Marie PERY agée de 80 ans, demeurant en la grange de Mirau-mont paroisse de céans. Son corps fut inhumé au cimetière de la Paroisse de St Amé parce qu'il ne fut pas possible de la conduire à sa paroisse de Dommartin à cause des grandes neiges et glaces, et du consentement du sieur curé. Elle fut confessé par le R.P. Prieur du St Mont en qualité de curé primitif. Elle reçut le saint viatique et l'extrême onction du sieur curé de St Etienne comme du plus voisin. Ses services ont été fait en la paroisse dudit Dommartin par moy. D.F. POIREL Curé ». La grange de Miraumont, située actuellement sur Saint-Etienne, était propriété des religieux du Saint-Mont et dépendait de la paroisse de Dommartin. Les fermiers, de ce fait, venaient à Dommartin pour y remplir leurs devoirs religieux. Vers 1760, le curé de Saint-Etienne réclama et obtint que Miraumont soit rattaché à sa paroisse. Mais le curé de Dommartin fit appel et fut reconnu dans son droit. Etaient en cause les dîmes auxquelles tous les paroissiens étaient soumis, et la grange de Miraumont était une grosse ferme. Noter aussi que le cimetière et l'église de Saint-Amé se trouvaient à l'emplacement de l'actuelle chapelle du Vieux-Saint-Amé. L'église actuelle ne fut construite qu'en 1724.

La contrebande existait aussi, elle était très durement réprimée, soit par une amende très élevée hors des possibilités du contrevenant, soit par une peine aux galères (généralement 3 ans). Cette peine de galère était en fait, dans la plupart des cas, une condamnation à mort à temps. « Nicolas COLLÉ marié à Barbe CLAUDE, scieur de long, après avoir été condamné à Remiremont par sentence des juges des fermes le 11 avril 1774 pour faux tabac aux galères à 3 ans, est mort



Collationnement du décès de Nicolas Collé

le 23 mai 1776 aux galères à Brest suivant extrait ... ».

Parfois la justice était encore plus expéditive : « *Le 23 août 1739, Laurent ROUSSEL de cette paroisse fut malheureusement tué au village de Saulcy près de St Diez par les gardes du tabac et fut enterré au cimetière dudit lieu ainsi que conste par un extrait du registre mortuaire donné par le Sr BARRET curé de St Léonard ... ».*

On trouve aussi des métiers et usages bien oubliés : « *Le 11 mai 1631 furent baptisés Nicolas et Claude frères jumeaux fils de Nicolas PERIN salpêtrier de son état et de Jeanne sa femme d'Assey proche de Chastel salpêtrant à La Coste (près de Franould) y résidant pour lors ... ».* Et aussi : « *L'an 1756, le 30 du mois de décembre est décédé en la paroisse de Dommartin dans sa course, Pierre LEROUX, salpêtrier de la manufacture de Sa Majesté Polonoise âgé de 84 ans, après avoir reçu ... ».*

Le salpêtrier passait dans toutes les maisons et nul ne pouvait s'y opposer. Il enlevait superficiellement la terre dans les pièces susceptibles de contenir du salpêtre. Cette terre était ensuite lessivée, puis l'eau obtenue était chauffée jusqu'à évaporation complète : le résidu était le salpêtre. C'était l'un des trois composants avec le soufre et le charbon de bois de la poudre noire ou poudre à canon. La terre après lessivage était soigneusement remise en place. Cette opération se renouvelait tous les dix ans environ. Cet usage perdura jusqu'au début du 19^{ème} siècle et ne prit fin qu'avec la découverte et l'emploi des nitrates du Chili.

On peut aussi voir dans les actes combien la naissance était parfois difficile. Ainsi « *Le 25 janvier 1753 est née une fille d'Etienne BEGEL de Chaudefontaine et de Thérèse BOULAY son épouse, paroissiens de Dommartin, laquelle étant encore pleine de vie dans le sein de sa mère a été baptisée le 24 dudit mois et an, sur la main qui s'est présentée, par Anne CLAUDEL, sage-femme de la communauté de Vecoux ainsi ... »*, puis « *... le corps de cet enfant a été inhumé dans le même jour 25 dudit mois et an dans le cimetière ... ».* Et plus difficile encore à imaginer : « *Hidulphe fils légitime de Jacques PERRY habitant aux granges de Reherrey et de **défunte** Anne ANDREUX son épouse paroissiens de Dommartin est né entre 7 et 8 heures du matin le 5 mars 1758 et a été baptisé le même jour ... »* puis pour expliquer le terme de défunte, le curé a écrit dans la marge : « *C'est qu'elle est accouchée après sa mort ayant été ouverte par son mary* ». Quels rudes gailards que nos anciens ! L'enfant ne vécut que 13 jours. Il fut enterré le 19 mars 1758.

Il faut savoir que seuls les enfants baptisés étaient inscrits dans le registre. Les autres, morts nés ou morts après la naissance avant le baptême, étaient inhumés au cimetière dans un endroit spécial éloigné des autres défunts.

Les sages-femmes étaient élues par une assemblée des femmes de leur communauté, à l'église après l'office, et prêtaient serment entre les mains du curé. C'étaient des femmes d'un certain âge ayant elles-mêmes eu des enfants et qui assistaient les femmes en couches. Elles devaient savoir prendre la décision de donner le baptême à un nouveau né si sa vie était en danger. On trouve un bon nombre de procès-verbaux d'élections de sages-femmes tout au long du 18^{ème} siècle.

On relève également des baptêmes d'enfants « naturels ». Ils sont qualifiés au début du 17^{ème} siècle de « batards ». Puis les termes s'adoucissent en « fils donné à » ou « enfant illégitime » pour arriver à la fin au terme « d'enfant naturel ».

Pour lutter contre les infanticides, les femmes devaient déclarer lorsqu'elles étaient enceintes : « Le 29 avril 1655 fut baptisé Joseph fils bastard d'Estiennotte fille de fût François CHAMAIGNE de Vescoux par la sage-femme à cause de la nécessité et les autres cérémonies d'exorcismes faite selon la manière de notre mère la sainte église par sieur curé, laquelle n'ayant point déclaré

Le 29. Avril 1655. fut baptisé
Joseph fils bastard d'Estiennotte
fille de fût François Chamaigne
de Vescoux par la sage-femme à cause
de la nécessité et les autres cérémonies
d'exorcismes faite selon la manière
de notre mère la sainte église par
sieur curé, laquelle n'ayant point
déclaré l'enfant; son parrain Jean Brédot;
sa marraine Marie fille de fût
le sieur Chamaigne fût à l'eglise
le 29. d'Avril 1655. Et le 5 du
mois d'octobre de l'an 1659 la mère
a déclaré qu'elle de Jean Brédot
qui le 29. d'Avril 1655. enfant étoit
fût mangé de marraines parille
de curaille ou elle étoit devant
nom lors

Acte de baptême de Joseph fils bastard d'Estiennette Chamaigne

le père dudit enfant. Son parrain Jean BRIDOT ... ». Puis le curé a rajouté « Et le 5 du mois d'octobre 1659 la mère a déclaré en présence de Jean BRIDOT que le père dudit enfant était Humbert MANSUY du Martinot paroisse de CORRAVILLÉ où elle était servante pour lors ».

Mais au fil du temps une certaine protection des filles mères fut mise en place. « *Barbe fille naturelle de Jeanne BLAISE fille de défunt Jacques BLAISE et de Jeanne OLRÉ fermière de Mirolmont. Laquelle Jeanne BLAISE mère de l'enfant a déclaré devant le substitut de la Prévôté d'Arches le 1^{er} janvier 1751 que son fruit venait des œuvres d'un nommé Eloy PARMENTIER fils de Jacques PARMENTIER maréchal ferrant et bourgeois de Remiremont. Laquelle déclaration elle a confirmée en présence d'un officier de la communauté de Saint Etienne le 8 avril de la même année dans les douleurs de l'enfantement, est née ledit jour ... », puis à la suite : « Le dit Eloy PARMENTIER a été reconnu le père de la dite Barbe et condamné à épouser la dite Jeanne ou à la dotter par sentence de Remiremont prononcée par les juges de la dite ville en date du 30 avril 1751 et à laquelle le dit Eloy PARMENTIER s'est soumis et à épouser la dite Jeanne BLAISE le 21 août 1754 ... ».* Cette différence de trois ans s'explique par le fait que le père de l'enfant était soldat dans la milice et que le mariage ne s'est fait qu'à la fin de son temps de soldat. De plus, les « permissions » ne devaient pas être en usage à cette époque.

On trouve aussi, après le rattachement de fait de la Lorraine à la France, des transcriptions d'actes de sépultures de soldats morts de blessures ou dans les hôpitaux suite aux guerres menées par la France. Ainsi six enfants de Dommartin mourront pendant la guerre de succession d'Autriche (1740-1748) entre 1743 et 1747, principalement dans le nord de la France ou dans les Pays-Bas Autrichiens à savoir un à Douai, un à Namur, deux à Malines, un au Quesnoy et enfin le sixième à Nice.

Une autre particularité est à signaler, principalement au 17^{ème} siècle. On voit que des personnes sont citées sous leurs surnoms : « *Le 3 décembre fut baptisée Bastienne fille de Colas HACHE et de Mougeotte sa fée de la Poyrie ... ».* Egalement : « *Le 4 juin 1658 Marie fille de Nicolas HERMANT et de Mougeotte BLASON a été baptisée ... ».* Enfin : « *Le 18 novembre 1650 fut baptisée Anne fille de Nicolas HACHE et de Mougeotte sa femme...* ». Il ne s'agit en fait que d'un seul et même couple : Nicolas HARMAND ou HERMANT dit HACHE et de Mougeotte MATHIEU.

On retrouve une des baptisées 22 ans plus tard lors de son mariage : « *Dominique DEMANGEON fils de Nicolas DEMANGEON de Vescoux a épousé dans la paroisse le 15 avril 1682 et a pris pour femme Anne HARMAND fille de Nicolas HARMAND de La Poirie ».* Si dans cet acte le nom de la femme est correctement inscrit, celui du mari pose problème. En effet Dominique DEMANGEON a pour nom de famille ROUSSEL. Demangeon est le prénom de son grand-père. On devrait lire Dominique ROUSSEL fils de Nicolas ROUSSEL (et petit-fils de Demangeon ROUSSEL). C'est ce qu'on appelle la façon vosgienne d'appeler les gens. Cela ne simplifie pas la lecture et la bonne compréhension des actes. On trouve aussi dans le même genre de situation : « *Le 21 janvier 1698 Nicolle fille de Gérard LAMBERT et de Marie sa femme a été baptisée ... ».* En fait il s'agit de Gérard DANY fils de Lambert DANY.

Les mariages se faisaient souvent dans un cercle restreint et l'on trouve des problèmes de consanguinité qui nécessitent des dispenses.

- Entre cousins, soit au deuxième degré, il faut une dispense du pape.

- Entre petits-cousins, troisième ou quatrième degré, il faut une dispense de l'évêque.

Les dispenses entre cousins sont très rares, celles aux troisième et quatrième degrés sont plus fréquentes. « Ce jourd'hui 11 mai 1705 après avoir publié un ban sans qu'il ne soit fait aucune opposition ni qu'il se soit trouvé aucun empêchement que celui de consanguinité au second degré duquel ont obtenu dispense de notre Saint Père le Pape. Laquelle a été fulminée par Mr l'Official suivant la sentence de fulmination qui m'a été envoyée, entre Jean fils de Demenge ROMAIN THIEBAUT et de Claudette LEONARD ses père et mère de cette paroisse d'une part et Constance fille de Jean ROMAIN THIEBAUT et de Catherine ARNOULD ses père et mère de cette paroisse aussi, tous de Reherrey d'autre part. Je soussigné curé après avoir reçu leur mutuel con-

Ce jourd'hui 11^e mai 1705 après avoir publié un ban sans qu'il ne soit fait aucune opposition ni qu'il se soit trouvé aucun empêchement que celui de consanguinité au second degré duquel ont obtenu dispense de notre S^t père le pape la quelle a été fulminée par M^r l'Official suivant la sentence de fulmination qui m'a été envoyée, entre Jean fils de Demenge Romain Thiebaud et de Claudette Leonard ses père et mère de cette paroisse d'une part, et Constance — fille de Jean Romain Thiebaud et de Catherine Arnould ses père et mère de cette paroisse aussi tous de Reherrey d'autre part, ie soussigné curé après avoir reçu leur mutuel consentement de mariage — leur ay donné la benediction nuptiale en présence de leurs parants et plusieurs témoins —

Q. Michel Thouvenel

marque de Jean Romain Thiebaud

marque de Constance Romain Thiebaud

Demenge Romain Thiebaud

marque de Charles — Leonard

N. Thiriat

Publications du mariage Demenge ROMAIN THIEBAUT / Claudette LEONARD

sentement ... ».

Enfin, on constate que les prénoms donnés aux enfants sont souvent les mêmes. Sur 178 baptêmes relevés sur une période de treize ans, entre 1626 et 1638, on trouve 38 prénoms différents pour les garçons dont :

- 34 Nicolas (près de 1 sur 5),
- 27 Claude, 22 Jean,
- 22 Domange/Demenge.

Ces quatre prénoms représentent près de 60 % des prénoms usuels donnés aux garçons.

Pour les filles, pour la même période, on relève 180 baptêmes, avec :

- | | | |
|-------------|------------------|-------------------------|
| - 31 Marie, | - 14 Marguerite, | - 11 Jeannon, |
| - 15 Anne, | - 13 Claudatte, | - 10 Mageotte/Mougeotte |

soit 52 % pour six prénoms.

Si pour les garçons on ne trouve pratiquement pas de prénoms atypiques, pour les filles on relève un certain nombre de prénoms hérités de la fin du Moyen âge tels que Mougeotte, Jacquotte, Mathié, Evon, Remière, Idotte, Clairon, Brisotte, Mathiatte, Preysson, Chrestienne, Corienne, Mansuyne, Delotte, Philippe.

Un siècle plus tard, pour une période également de treize ans entre 1726 et 1738, on remarque 257 baptêmes de garçons pour 47 prénoms, dont 28 prénoms simples et 19 prénoms composés.

On retrouve

- | | | | |
|---------------|--------------|---------------|-----------------|
| - 41 Nicolas, | - 24 Claude, | - 16 Jacques, | - 10 Dominique. |
| - 23 Joseph, | - 21 Jean, | - 16 Laurent, | |

Ces sept prénoms représentent près des deux tiers des prénoms donnés. Dans les prénoms composés viennent en tête :

- 12 Jean-Nicolas
- et 8 Jean-Joseph.

Pour les filles, on relève 274 baptêmes pour 40 prénoms différents dont 17 prénoms simples et 23 prénoms composés avec comme palmarès :

- | | | | |
|------------------|-------------|-----------------|-----------------|
| - 31 Marguerite, | - 28 Marie, | - 20 Catherine, | - 13 Elisabeth, |
| - 30 Barbe, | - 24 Anne, | - 14 Claire, | - 13 Jeanne. |

Ces huit prénoms représentent plus de 63 % des prénoms donnés. Pour les prénoms composés on trouve :

- 12 Anne-Marie,
- 13 Marie-Anne
- et 13 autres prénoms composés commençant par Marie.

Les prénoms anciens ont totalement disparu.

Voilà ce qu'on peut découvrir dans la lecture des actes paroissiaux de Dommartin ; les autres paroisses ont certainement beaucoup d'actes singuliers à mettre au jour. J'espère vous avoir donné envie de les lire.

Georges DANY

Les beignets de carnaval

Le carnaval est un défolement avant les rigueurs du Carême, et on y transgresse volontiers les interdits qui régissent ordinairement la société. Au XIX^{ème} siècle, le carnaval durait de la Chandeleur jusqu'au mercredi des Cendres, ce jour marquant le début du Carême. Mais cette tradition se perdra peu à peu et l'essentiel du carnaval se fera aux "*jours gras*", soit les trois derniers jours qui précèdent ce mercredi. C'était le moment tant attendu des beignets "*à la molette*" ou "*à la roulette*".

Comme autrefois, ceux d'aujourd'hui (fabriqués à la maison) épousent toutes les formes ; en croissants, en losanges, triangulaires, en masques, en nœuds, ronds, etc. Ils sont tous fendus partiellement par un coup de molette habile, ce qui les fait encore mieux *souffler*.

Xavier Thiriat, curieusement, n'évoque pas cette tradition, écrivant seulement que « ... le mardi gras, dans tous les ménages on mange de la



Beignets de carnaval



Beugna tōna

viande ce jour là » (la viande était exceptionnelle à la table familiale)¹. Il ajoute : « Le soir on sert à souper un plat de beignets au pain, dit soupe dorée, des gaufres ou d'autres pâtisseries au beurre ».

Au milieu du XIX^{ème} siècle, l'abbé Hingre, curé de Vagney, a recueilli les témoignages d'habitants de la vallée de la Moselotte. Devenu chanoine, il publia un vocabulaire complet du patois de La Bresse. Il rapporte ainsi que « ... le dimanche suivant le carnaval s'appelait le "*diémôge*

¹ Xavier Thiriat, *La Vallée de Cleurie*, Epinal, 1974 (première édition 1869), page 323.

da beugna"². Ce dimanche, on faisait des "*beugna tâna*" (des beignets tournés), beignets dont la pâte se compose de farine, œufs et sucre que l'on cuit dans un bain de beurre bouillant pour le dimanche qui suit le carnaval ».

Que les adeptes de la diététique ne s'offusquent pas. Autrefois, l'huile était très peu utilisée, on la trouve dans les documents anciens principalement associée à la salade, surtout dans l'aristocratie, et un peu chez les riches bourgeois. Par habitude, mais aussi en raison de la pauvreté, les fritures se faisaient plutôt avec des graisses animales, graisse de rognons de mouton, graisse de bœuf, principalement. Notre région d'élevage produisant du beurre en quantité, il ne serait venu à personne l'idée de lui substituer un autre produit.

Ceci étant dit, les beignets de carnaval sont-ils lorrains ? Les oreillettes cévenoles, qui se dégustent le Mardi-Gras dans la région de Montpellier, tout comme les bugnes lyonnaises, ressemblent à s'y méprendre à nos beignets de carnaval, lesquels ont cependant leurs lettres de noblesse : le premier mars 1615, « René », le « *maite coeu* » (maître-queue) de Catherine de Lorraine, fait provision « ... d'une pinte de vin, deux livres de farine, dix huit œufs, et deux livres de beur (beurre) pour faire (des) bugnes »³.

Les mêmes comptes nous font savoir par ailleurs que l'on refera des bugnes le trois mars suivant, mais aussi qu'on en avait déjà fait le mardi six janvier, jour des Rois, pour les Pères (du Prieuré du St Mont ?), et de nouveau le dimanche vingt deux février.

Plus près de nous, dans mon enfance, (ce n'est pas si loin après tout) je n'ai pas souvenir d'avoir jamais entendu un seul mot patois concernant les beignets de carnaval. D'ailleurs, à la maison, on ne parlait jamais de beignets de carnaval, on disait simplement "*des carnavals*", cela était suffisant.

La quête que j'ai pu faire de ces mots patois a pourtant été fructueuse.

Nos "*kur rh'véle, kervéké*" (Remiremont) "*korvehé*", (Remiremont et Bruyères), "*korvechets*" (Plombières), "*kéve'hé*" (vallée de Cleurie)", tous ces termes voulant dire "*culs retournés*", correspondent



Beignets « masques »

² Hingre (chanoine) : *Patois de La Bresse*, BSPV, 1904.

³ ADV 2 MI 284 R 91 : Comptes de l'abbesse Catherine de Lorraine pour l'année 1614 / 1615.

aux beignets de carnaval, appelés par ailleurs "*bugnes*" à Epinal, "*corne de carnaval*" dans la région de Vézelize et Sion.

Mais on dit aussi "*haut begnot*" à Vecoux, "*haut guenon*" du côté de Ville sur Illon.

Il semble que le "*haut beignet*" soit associé aux pratiques de séduction des amours naissantes.

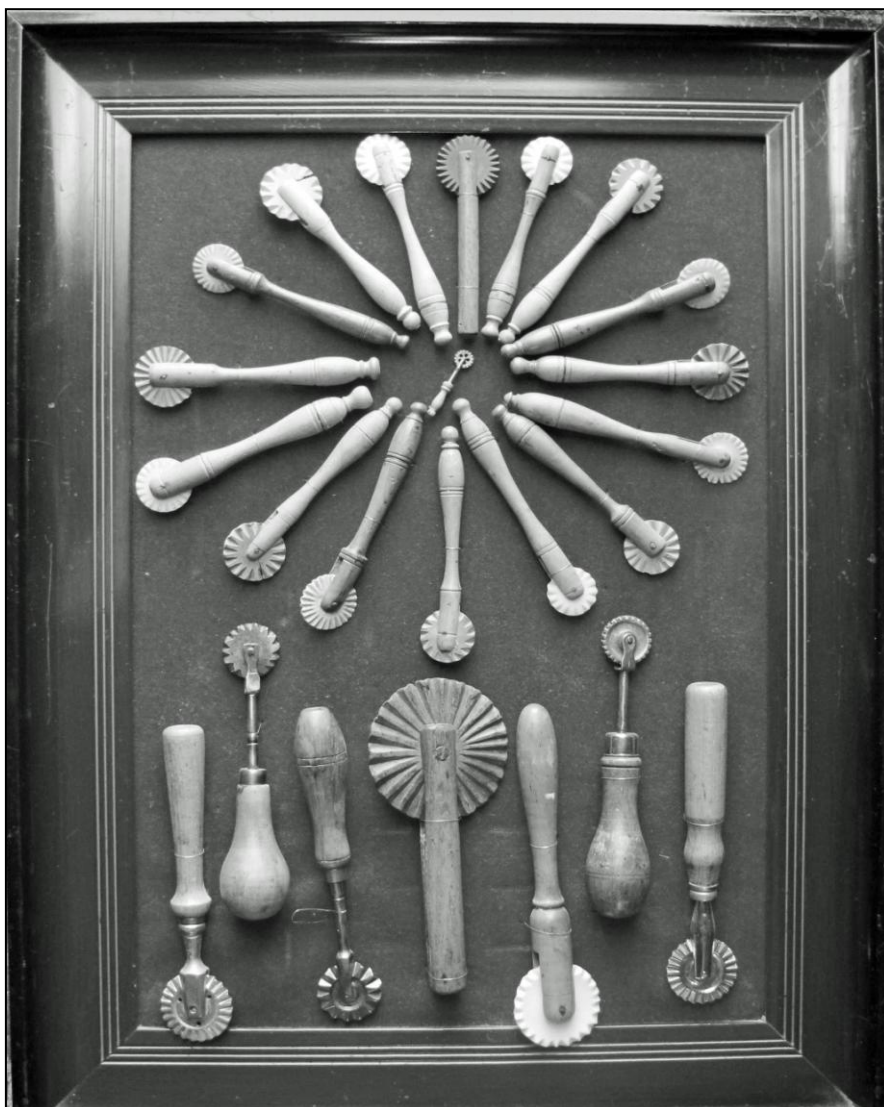
La période de carnaval correspond exactement avec la tradition du "*dônage*", cette coutume de la mi-carême, qui "*donnait*" un Valentin à une Valentine (*Féchenot* et *Féchenotte*). Plusieurs auteurs rapportent ce fait. Jean Saltel ⁴ écrit qu'on procédait au *dônage* le "*dimanche gras*", soit le dernier dimanche avant Carême. La semaine qui suivait était consacrée aux visites, « Les jeunes filles préparaient des *ki rvehhé*, une sorte de beignet, dit aussi de carnaval... ».

Il évoque ensuite le témoignage d'une vieille dame qui explique que sa maman avait préparé des "*hauts beignets*" pour ce jour où elle attendait son *féchenot*.

Cette bonne grand-mère ajoute que le signe qui manifestait son intention de revoir son galant n'a été mis en évidence « ... qu'au moment de passer à table pour manger ensemble les hauts beignets ».

Si, par contre, le "*Valentin*" avait l'heur de déplaire à la belle, il se faisait *échauder* (éconduire) et n'avait pas droit aux "*hauts beignets*"⁵.

Daniel Bontemps parle également des coutumes du



Une belle collection de roulettes à pâte des 17^{ème}, 18^{ème} et début du 20^{ème} siècles (coll. J.P. Stocchetti)

⁴ Jean Saltel, *Arts et traditions de la vallée des lacs*, par les Ménestrels de Gérardmer, 1978, page 176.

⁵ Gérard Dupré.

"dônage", et précise que le dimanche suivant, lors de la visite du garçon, « ... la demoiselle servait le café et des gaufres, ou des beignets de Carême »⁶.

Recettes de *ki rvehhé*

Il existe autant de recettes empiriques que de bonnes grands-mères pourraient vous en proposer. Je vous propose deux de celles ci.

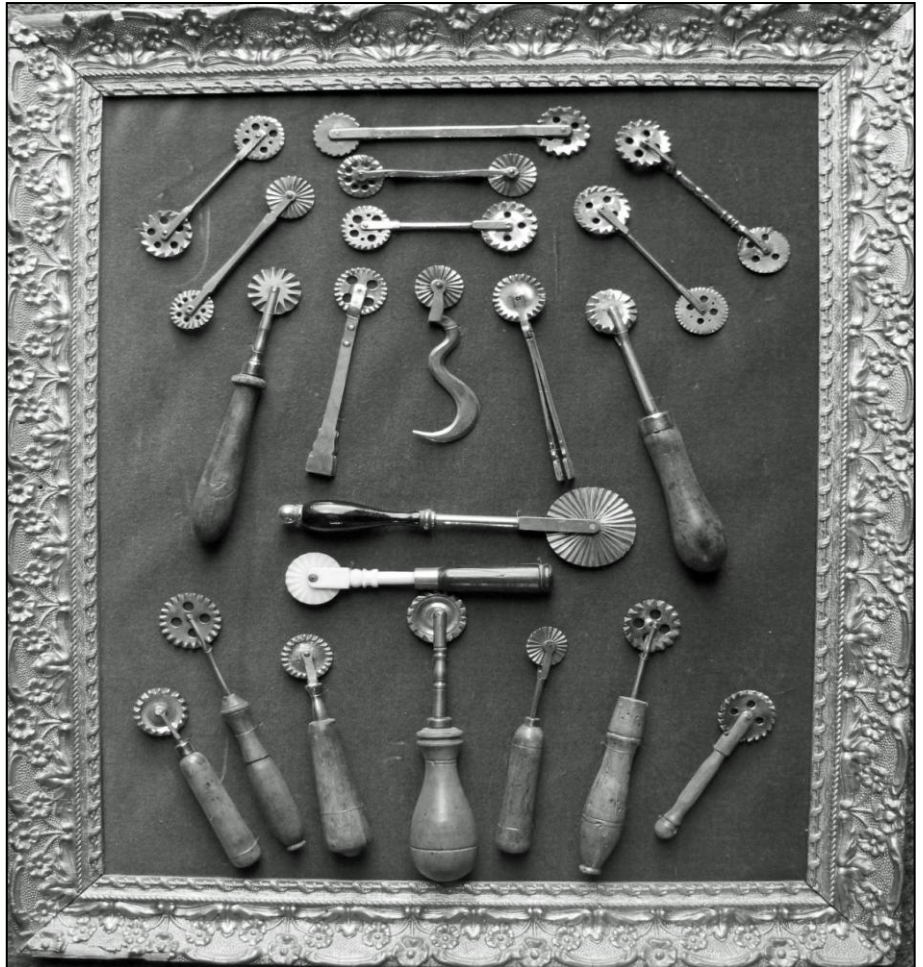
- Mélanger 500 g de farine, 4 œufs, 80 g de sucre avec 100 g de beurre ou crème, une lichette d'eau de vie ou d'eau de fleur d'oranger.

La pâte doit être assez ferme pour être étendue au rouleau.

Laisser reposer au moins une heure avant de l'étendre sur une épaisseur d'environ ½ cm, puis découper selon les formes qui vous inspirent avec la roulette.

Ne pas omettre de pratiquer des fentes dans chacun des beignets, cela permet à la pâte de gonfler plus sûrement lors de la cuisson dans le bain d'huile très chaud.

Saupoudrez de sucre glace après avoir retiré et égoutté les beignets.



Second panneau de la collection de roulettes à pâte des 17^{ème}, 18^{ème} et début du 20^{ème} siècles de J.P. Stocchetti

- La recette maternelle

350 g de farine, 3 œufs entiers, 3 cuillères de sucre en poudre, 1 paquet de levure alsacienne (ils sont plus moelleux avec la levure), du rhum, ou de l'eau de vie (prononcer «*eau d'hui*», le V ne se prononce pas)

Dans une jatte, mélangez l'ensemble des ingrédients jusqu'à ce que la pâte se détache des parois, si besoin rajoutez de la farine.

⁶ Daniel Bontemps : *Les gestes retrouvés*, 1995, page 371, Serpenoise.

Laissez reposer au moins une heure, puis étalez la pâte au moyen d'un rouleau, environ 3 mm d'épaisseur.

Découpez à la roulette des morceaux de diverses formes, losanges, ronds, triangles, bandes d'environ 12 cm de long sur 2 ou 3 cm de large, bandes plus longues et moins larges avec lesquelles on fait un nœud, masques, etc.

Avec la roulette, faites une ou deux incisions au centre de chaque beignet, cela permettra à ceux-ci de mieux "souffler" (se gonfler) en cours de cuisson.

Faites dorer à "la grand graisse" (dans l'huile de friture) en les retournant pour qu'ils soient dorés de chaque côté.

Saupoudrez de sucre poudre, ou mieux de sucre glace.

Bon appétit !

Jean Marie Lambert

Note à l'attention des lecteurs patoisants :

Il ne faut pas confondre les "ki rvehhé" avec les "cu-rvekha", (cul de hotte) qui sont une autre pâtisserie, dont on aura l'occasion de reparler.



Pincettes à pâte (coll. J.P. Stocchetti)

LA SEIGNEURIE DE PONT

La seigneurie, ou *Mairie de Pont*, était enclavée dans le ban de Moulin et appartenait à la Dame Secrète du Chapitre de Remiremont. Elle faisait partie de la Sénéchaussée de Remiremont.



Pierre avec l'inscription gravée de la Mairie de Pont, qui fut réutilisée pour la construction d'un mur de soutènement dans une maison à Vecoux. (photo Gérard Dupré)

Le ban de Moulin.

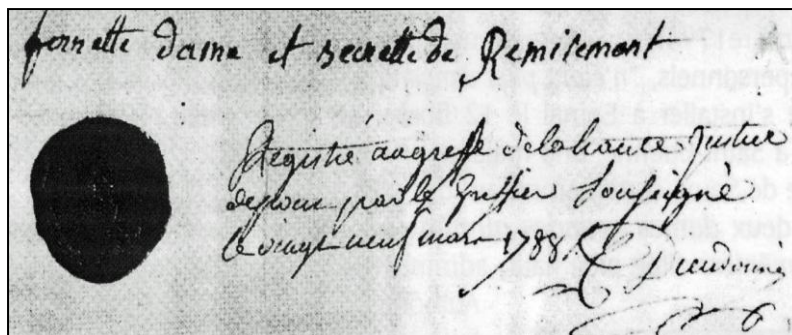
Le ban de Moulin comprenait entièrement le territoire des communes de Saint-Nabord, Saint-Etienne, Saint-Amé et Cleurie, plus une fraction plus ou moins grande du territoire des communes de Plombières, Granges de Plombières, Eloyes, Pouxoux, Remiremont, Dommartin-lès-Remiremont, Le Syndicat et La Forge. On y rencontrait les communautés suivantes : le village de Longuet qui dépendait de la seigneurie de Pont-sur-Madon, la communauté des Arrentès de Chaumont dont les habitants occupaient des granges à Saint-Nabord et Saint-Etienne, la Chambre de Moulin appartenant au duc de Lorraine et sur le territoire duquel avaient lieu les exécutions capitales, la communauté de la Foresterie des Franches Gens (ou Foresterie du ban de Moulin), la Seigneurie de Celles qui comprenait la Mairie de Celles et la Franche Chambre de Celles, la communauté des Arrentès de Cleurie, le village de Plombières, enfin la Mairie de Pont, objet de la présente étude qui comprenait le village de Pont (paroisse de Dommartin) , Autrives (paroisse de Saint-Amé) et une partie du hameau Xennois (paroisse de Saint-Etienne).

La Secrète du Chapitre.

Après l'abbesse et la doyenne, la Secrète était la troisième dignité du Chapitre de Remiremont. Elle était chargée, au sein du Chapitre, de tout ce qui se rapportait au culte et à ses cérémonies. Elle avait la garde des clefs de l'église qu'elle recevait le jour de son installation.

Outre les seigneuries de Pont et de Biffontaine qui lui appartenaient en totalité, la Secrète avait la collation des quatre cures de Aroffe, Lénoncourt, Remoncourt et Thiraucourt, dont elle percevait les revenus. Elle possédait en outre des vignes à Toul et à Steinbach en Alsace.

La Seigneurie de Pont appartenait à la secrèterie du Chapitre depuis les temps les plus reculés. Un manuscrit de 1309 fait état de « *lai marie de Pont* ».



Signature de Madame Eve de Ferrette, dernière secrète du Chapitre de Remiremont, au bas d'un acte du 19 février 1788, enregistré au greffe « de la haute justice de Pont le 29 mars 1788.

La Sénéchaussée de Remiremont.

La Sénéchaussée de Remiremont était une circonscription territoriale et judiciaire qui, comme souvent sous l'Ancien régime, regroupait des seigneuries éloignées les unes des autres. Elle comprenait en effet : la ville de Remiremont, le ban du Val d'Ajol, la Franche Chambre de Celles, la seigneurie de Pont, la seigneurie de Champdray, la Mairie de Rehaupal et le ban de Gugney-aux-Aulx. Dans ces différentes seigneuries, le duc de Lorraine n'avait aucun droit et n'exerçait aucune juridiction.

Les droits de la Secrète.

Les droits de la secrète en sa seigneurie de Pont firent l'objet d'une rédaction en 1425. Ils furent rappelés au plaid de 1425 sous le nom de *Droictures* ; en un mot la Secrète avait tous les droits, c'est-à-dire qu'elle percevait les impôts, nommait les officiers de la seigneurie, rendait la justice et avait la tenue des plaids.

Les plaids.

On désignait sous le nom de plaid l'assemblée générale des habitants qui se tenait une ou deux fois dans l'année. Les habitants étaient convoqués par le maire de la seigneurie et la présence des habitants était obligatoire sous peine d'une amende de soixante sols. Cette obligation avait été rappelée dans les *Droictures* de 1425.

Le plaid était tenu par devant la Secrète « *en cette qualité haute justicière, moyenne et basse dudit Pont et villages en dépendants* ». En l'absence de la Secrète, c'est sa lieutenant qui tenait le plaid.

Le plaid était banni, c'est-à-dire ouvert par le doyen. On nommait ensuite les officiers de la seigneurie. Le maire sortant rendait compte de sa gestion. Les bangards et gens de justice faisaient leurs rapports sur les *mésus* champêtres (délits) et autres. Enfin se réglaient les diverses redevances seigneuriales (taille, corvées, mainmortes...). Le plaid était ensuite débanni, c'est-à-dire levé et terminé.

Les officiers de la seigneurie.

Tous les officiers de la seigneurie étaient nommés par la Secrète lors de la tenue des plaids. Il s'agissait du maire ou *mateur*, des trois lieutenants de maire, du doyen, des bangards et du

greffier. Ces officiers étaient nommés pour un an et se démettaient de leurs fonctions dès l'ouverture du plaid, toutefois leurs fonctions étaient renouvelables. Aussitôt désignés, ils prêtaient serment. Une fois nommés, ces officiers devaient accepter obligatoirement leur charge sous peine d'amende.

La nomination du maire se faisait à partir d'une liste de neuf noms, trois pour Pont, trois pour Autrives et trois pour Xennois.

Il y avait trois lieutenants de maire, un pour Pont, un pour Autrives et un pour Xennois. Ils aidèrent le maire dans ses fonctions, mais c'est surtout à Autrives et à Xennois, assez éloignés du greffe de la mairie situé à Pont, que leur présence se justifiait.

Le doyen jouait le rôle d'huissier, c'est lui qui ouvrait le plaid. Comme dans les petites communautés, il jouait également le rôle d'échevin chargé, avec le maire, de l'observation des règlements de police.

Les bangards remplissaient les fonctions de nos gardes-pêche et gardes-forestiers actuels ; ils présentaient leurs rapports lors de la tenue des plaids.

La Justice.

A Pont la Dame Secrète avait la haute, moyenne et basse justice sur toute l'étendue de la seigneurie, c'est-à-dire qu'elle avait connaissance de toutes les causes en matière civile, criminelle et gruviale à l'exception des cas de rapt, incendie et crimes de sang qui étaient de la compétence du prévôt d'Arches. A ce titre, elle percevait une somme de 40 livres, 10 sols.

Les appels des jugements se portaient au *Buffet* de la Secrèterie, chambre de justice constituée et présidée par la Secrète. Toutefois ce buffet temporaire ne dura que jusqu'au XVIII^{ème} siècle, date à partir de laquelle les appels furent portés directement devant la Cour souveraine de Nancy créée par le duc Charles IV.

La suppression de la Seigneurie de Pont.

Lors de la réorganisation administrative au début de la Révolution française, la seigneurie de Pont fut érigée en commune, mais cette situation présentait bien des inconvénients pour les habitants d'Autrives et de Xennois qui n'avaient pas de territoire propre et qui étaient séparés les uns des autres par la Moselle et la Moselotte. Cette situation n'était pas propre à la commune de Pont. Il en était de même pour les *arrentès*, par exemple, qui se retrouvèrent dispersés dans plusieurs municipalités distinctes.

Par ailleurs, le nombre des municipalités dépendant du district de Remiremont était de quarante trois, nombre trop considérable. Aussi le directoire du district demanda-t-il à en réduire le nombre à vingt-six, correspondant aux vingt-six paroisses du district.

Un arrêté du directoire du département en date du 7 décembre 1791 régla la question. La municipalité de Pont fut démembrée : Pont fut rattaché à la commune de Dommartin-lès-Remiremont, Autrives à celle de Saint-Amé et Xennois à celle de Saint-Etienne-lès-Remiremont. Ainsi, prise dans la tourmente révolutionnaire, disparaissait la seigneurie de Pont, l'une des plus caractéristiques du Chapitre de Remiremont et certainement l'une des plus intéressantes à étudier au regard du droit seigneurial.

Abel MATHIEU

Les prochains rendez-vous de la Société d'Histoire de Remiremont et de sa Région

Samedi 9 avril 2011 à 14h.30 :

Conférence « La participation des tirailleurs africains dans les deux guerres mondiales », au Centre culturel de Remiremont, par M. Rachid BOUAMARA, auteur d'un livre « Le silence tiraillé ».

Samedi 16 avril 2011 à 10 h00 : Assemblée générale de la Fédération des Sociétés Savantes des Vosges au Centre de la Préhistoire à Darney. Tous les membres des associations adhérentes sont invités. Un repas à midi pris sur place suivi d'une visite du Centre sont prévus moyennant la somme de 15 euros par personne. S'inscrire au siège de la Fédération : Archives départementales des Vosges, 4 avenue Pierre Blanck 88000 EPINAL.

Mardi 17 mai 2011 à 20 h 30 au Centre Culturel : Conférence de M. Raphaël Tassin sur « Les réfections et reconstructions des églises de la prévôté de Bruyères au 18^{ème} siècle ».

Samedi 25 juin 2011 : Rendez-vous au Saint-Mont pour notre traditionnel pique-nique. A partir de 17 heures : accueil sur place avec visite guidée des lieux et lecture du paysage. 19 heures : pique-nique.

Nos réunions sont libres et gratuites. N'hésitez pas à y inviter vos amis ; songez aussi à les faire adhérer.

***Permanences du lundi matin :
de 9h00 à 11h00 au local de la Société, 31, rue des Prêtres à Remiremont.***

*Cette livraison de notre bulletin de liaison **Romarici Mons** a été composée, illustrée et mise en page par Michel Claudel, à qui on peut adresser des textes, communications ou informations pour le prochain numéro :*

4 rue des Prêtres - 88200 REMIREMONT ou claudel.mi@orange.fr

Reproduction : B.T.C.R., rue des Poncés - 88200 Saint-Etienne-Lès-Remiremont

Romarici Mons n° 59 – Mars 2011